

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SERCHES du Mercredi 12 Janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 12 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Serches, sous la Présidence de Monsieur Loïc LALYS.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 janvier 2022

Présents : Loïc LALYS, Pascal TRIBOUILLOY, Patrick TASSIN, Evelyne CETNAROWSKI, Arlette DOMINGUES, Nadia FAROUX, Sébastien LEJARS Raphaël HACARD

Absents excusés : Maurice NIQUE

Absent représenté : Geneviève BISTER ayant donné pouvoir à Sébastien LEJARS

Nombre de Conseillers en exercice : 10    Présents : 8    Votants : 9    Exprimés : 9

**Ordre du jour :**

1. Achat défibrillateur et demande de subvention
2. Achat armoire forte et demande de subvention
3. Achat matériel agent technique et demande de subvention
4. Achat matériel électroménager et demande de subvention (reportée)
5. Travaux de voirie et demande de subvention
6. Informations et questions diverses

**Désignation du secrétaire de séance :** A été élu secrétaire Monsieur Patrick TASSIN

M. Le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux ainsi que ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour : une porte de fermeture pour le local technique de la mairie, cet ajout est accepté à l'unanimité par le conseil.

---

**Achat défibrillateur et demande de subvention**  
**2022\_01**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour l'achat d'un défibrillateur

Le montant de ce défibrillateur est de 1 734.78€TTC soit 1 445.65€HT

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de solliciter une subvention au titre :

- de la DETR celle-ci pourrait s'élever à 45% du montant HT soit 650.54€

- de l'API celle-ci pourrait s'élever à 20% du montant HT soit 289.13€

Il resterait à charge à la commune : 505.98€HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition d'achat et les demandes de subventions à l'unanimité.

Le Maire sera chargé de la mise en œuvre de ce projet et de la sollicitation de la subvention.

Votants : 8    Exprimés : 8    Pour : 8    Contre : 0    Abstention : 0

---

*Arrivée de Monsieur Raphaël HACARD*

**Achat d'une armoire forte et subventions**  
**2022\_02**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour l'achat d'une armoire forte

Le montant de cette armoire est 2 640€TTC soit 2 200€HT

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de solliciter des subventions au titre :

- de la DETR celle-ci pourrait s'élever à 45% du montant HT soit 990€

- de l'API celle-ci pourrait s'élever à 20% du montant HT soit 440€

Il resterait à charge à la commune : 770€HT soit 1 210€ TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition d'achat et la demande de subventions à l'unanimité.

Le Maire sera chargé de la mise en œuvre de ce projet et de la sollicitation des subventions.

Votants : 9          Exprimés : 9          Pour : 9          Contre : 0          Abstention : 0

---

#### **Achat tondeuse autoportée et subventions 2022\_03**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour l'achat d'une tondeuse autoportée

Le montant de cette tondeuse autoportée est 6 061.00€TTC soit 5 050.83€HT

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de solliciter des subventions au titre :

- de la DETR celle-ci pourrait s'élever à 45% du montant HT soit 2 272.87€

- de l'API celle-ci pourrait s'élever à 20% du montant HT soit 1010.17€

Il resterait à charge à la commune : 1767.79€HT soit 2 777.96€TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition d'achat et de demande de subventions à l'unanimité.

Le Maire sera chargé de la mise en œuvre de ce projet et de la sollicitation des subventions.

Votants : 9          Exprimés : 9          Pour : 9          Contre : 0          Abstention : 0

---

#### **Achat débroussailleuse et casque 2022\_04**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour l'achat d'une débroussailleuse

Le montant de cette débroussailleuse est 1499€TTC soit 1249.17€HT

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de solliciter des subventions au titre :

- de la DETR celle-ci pourrait s'élever à 45% du montant HT soit 562.13€

- de l'API celle-ci pourrait s'élever à 20% du montant HT soit 249.83€

Il resterait à charge à la commune : 437.21€HT soit 687.04€TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition d'achat et de demande de subventions à l'unanimité.

Le Maire sera chargé de la mise en œuvre de ce projet et de la sollicitation des subventions.

Votants : 9          Exprimés : 9          Pour : 9          Contre : 0          Abstention : 0

---

#### **Achat valise outils et demande de subventions 2022\_05**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour l'achat d'une valise d'outils

Le montant de cette valise outils est de 430.80€TTC soit 359€HT

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de solliciter des subventions au titre :

- de la DETR celle-ci pourrait s'élever à 45% du montant HT soit 161.55€

- de l'API celle-ci pourrait s'élever à 20% du montant HT soit 71.80€

Il resterait à charge à la commune : 125.65€HT soit 197.45€TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition d'achat et de demande de subventions à l'unanimité.

Le Maire sera chargé de la mise en œuvre de ce projet et de la sollicitation des subventions.

Votants : 9          Exprimés : 9          Pour : 9          Contre : 0          Abstention : 0

---

**Travaux rue Saint Blaise et demande de subvention  
2022\_06**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour des travaux de voirie rue Saint Blaise

Le montant de ces travaux s'élève à 5 916€TTC soit 4 930€HT

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de solliciter une subvention au titre :

- de l'APV celle-ci pourrait s'élever à 63% du montant HT soit 3 105.90€

Il resterait à charge à la commune : 1 824.10€HT

+ TVA 986€ soit un total de 2 810.10€TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition d'achat et de demande de subvention à l'unanimité.

Le Maire sera chargé de la mise en œuvre de ce projet et de la sollicitation de la subvention.

Votants : 9          Exprimés : 9          Pour : 9          Contre : 0          Abstention : 0

---

**Travaux d'enrobé rue Saint Blaise et demande de subvention  
2022\_07**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour des travaux d'enrobé rue Saint Blaise

Le montant de ces travaux s'élève à 3 276€TTC soit 2 730€HT

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de solliciter de subvention au titre :

- de l'APV celle-ci pourrait s'élever à 63% du montant HT soit 1 719.90€

Il resterait à charge à la commune : 1 010.10€HT

+ TVA 546€ soit un total de 1 556.10TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de travaux et la demande de subvention à l'unanimité.

Le Maire sera chargé de la mise en œuvre de ce projet et de la sollicitation de la subvention.

Votants : 9          Exprimés : 9          Pour : 9          Contre : 0          Abstention : 0

---

**Réaménagement d'un chemin communal et demande de subvention  
2022\_08**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour le réaménagement du chemin communal sur la zone de la Grenouillère

Le montant de ces travaux s'élève à 39 938.40€TTC soit 33 282.00€HT

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de solliciter de subvention au titre :

- de l'APV celle-ci pourrait s'élever à 63% du montant HT soit 20 967.66€

Il resterait à charge à la commune : 18 970,74€HT

+ TVA 6 656.40€ soit un total de 25 627.14€TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de travaux et la demande de subvention à l'unanimité.

Le Maire sera chargé de la mise en œuvre de ce projet et de la sollicitation de la subvention.

Votants : 9          Exprimés : 9          Pour : 9          Contre : 0          Abstention : 0

---

## Achat d'un portail et demande de subventions 2022\_09

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour l'achat d'un portail pour la mairie

Le montant de cet achat s'élève à 2 733.12€TTC soit 2 277.60€HT

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de solliciter des subventions au titre :

- de la DETR celle-ci pourrait s'élever à 45% du montant HT soit 1 024.92€

- de l'API, celle-ci pourrait s'élever à 20% du montant HT soit 455.52€

Il resterait à charge à la commune : 797.16€HT

+ TVA 455.52€ soit un total de 1 252.68€TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de travaux et les demandes de subventions à l'unanimité.

Le Maire sera chargé de la mise en œuvre de ce projet et de la sollicitation des subventions.

Votants : 9

Exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

---

## Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil sur les dossiers d'urbanisme et sur les diverses procédures en cours. Un point est également fait sur les travaux en cours, notamment sur le prochain chantier d'écoulement des eaux et de renforcement de la route du Mont de Soissons. Les travaux de rénovation sont également finalisés dans la salle des associations (peinture, éclairage, rangement). Monsieur le Maire indique avoir accueilli également Monsieur Langlet qui fait une insertion professionnelle sur la Commune en tant qu'agent communal du 10 au 21 janvier 2022.

Messieurs le Maire et second adjoint font un point sur l'annulation des réservations de salle pour le mois de janvier en raison du contexte sanitaire, d'une part, et sur les multiples annulations de dernière minute sans information préalable, d'autre part. En lien avec la nouvelle rédaction du contrat de location et avec la suppression de la régie, il est proposé que le titre de paiement soit envoyé au moins 10 jours avant la location de la salle (exemple : envoi du titre le mardi de la semaine n-1 pour une location le week-end de la semaine n). Sur cette proposition, le conseil vote à l'unanimité. En cas de demande de remboursement, le Conseil pourra ainsi statuer sur les raisons motivant l'annulation de dernière minute.

Au niveau des commerces ambulants, Monsieur le Maire indique l'interruption temporaire de la tournée de la boulangerie « Le fournil de Missy » jusqu'à début février et la mise en place d'un passage bimensuel du foodtruck « Le camion affamé », le mardi devant la mairie. Les informations seront communiquées via l'application maelis que Monsieur le Maire encourage à installer, sur laquelle les informations sont diffusées plus rapidement et régulièrement mises à jour.

Les tasses « Renard 2022 » ont été distribuées dernièrement avec des chocolats aux enfants de la commune âgés de moins de 15 ans. Certaines sont également proposées à la vente.

Enfin en dernier point, Monsieur le Maire évoque les propos tenus à l'occasion de la réunion présentée comme un débat public pour les élections communales d'Acy, qui a eu lieu le jeudi 6 janvier 2022, et rapporté sur un fichier audio publié sur Facebook (page « Ensemble pour Acy ») en date du dimanche 9 janvier 2022. Sur cette bande son, à la question « comment comptez-vous sécuriser les rues de Soissons et du Jury où les automobilistes roulent trop vite ? », on entend clairement la voix de Monsieur Antoine D'Apolito répondre par ces propos : « *Faut savoir que il va y avoir un gros projet de logements sociaux sur Serches. Donc actuellement, Monsieur Lalys est en train de préparer des logements sociaux sur Serches ce qui veut dire que si on a 70 logements sociaux sur Serches, ça veut dire que la rue de Soissons, ça va être multiplié par 200 voitures par jour. Vous imaginez le seul accès pour aller à Serches, c'est en passant par Acy. Bon bah tout ça, c'est des discussions qui n'ont pas eu lieu avec personne parce que tout ça, c'est de l'entre-soi depuis des années. Et c'est des choses à laquelle les citoyens ne sont pas invités à réfléchir ou à débattre avec la mairie. Donc c'est ça le problème de toutes les mairies qui se sont succédées aujourd'hui, c'est l'opacité. Donc toujours entre eux et que des sujets qui les intéressent. Voilà. Donc c'est pour ça que nous, si on est élu, ça sera un gros travail. Mais on fera un travail avec le Département. On connaît certains élus du Département qui nous ont déjà orienté sur les modalités d'actions, voilà, pour pouvoir*

*justement faire ralentir les gens et surtout étudier un projet si y a des logements sociaux sur Serches. Parce que ils sont en demande d'énormément de logements sociaux et je pense que la population va sûrement exploser sur Serches. Voilà ».* Ces propos, rapportés ici in extenso, sont entendus sur l'enregistrement entre 25min09 et 26min28.

A ces propos, Monsieur le Maire a rapidement formulé une première réponse pour contredire ces affirmations. De plus, Monsieur le Maire a reçu en Mairie de Serches le mardi 11 janvier Monsieur Antoine D'Apolito. Il précise que lors de cet entretien de près de 4 heures, il a montré et expliqué le compte rendu du rendez-vous avec le cabinet Guy Taieb Conseil, document qui a également été présenté au Conseil Municipal. A ce jour Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal confirment leur volonté de croissance intelligente et raisonnée des résidences sur la commune de Serches tout en préservant le cadre de vie actuel et en respectant l'insertion harmonieuse du patrimoine bâti dans le milieu environnant. Ils certifient également qu'il n'existe pas de projet de lotissement sur la commune, ni de projet de logements sociaux. Par ailleurs, le Conseil municipal s'interroge sur ce chiffre de « 70 » qui n'appelle à aucune donnée chiffrée sur les documents officiels émanant de la Mairie de Serches ou de GrandSoissons Agglomération. En l'état, les affirmations tenues et relayées dans les circonstances évoquées précédemment n'avaient aucune raison d'exister et sont donc totalement fausses.

---

**Fin de la séance à 21h00.**